

POURQUOI ST-HUBERT ETAIT UN ENFER

« Les événements qui ont donné lieu au retentissant procès de Neufchâteau ne vous apparaîtront jamais sous leur vrai jour si vous n'allez pas sur place interroger ceux qui en savent davantage. »

Je ne suis pas entièrement d'accord avec le lecteur qui m'écrivait en ces termes. Je suis allé à Saint-Hubert; comme ailleurs, j'ai interrogé des éducateurs, des anciens élèves, des étrangers à l'établissement. Chacun d'eux a soulevé à mon profit un aspect du problème; aucun n'a pu se départir de son propre point de vue ; je n'ai donc recueilli aucun témoignage parfaitement impartial. Les anciens reprochent aux éducateurs leur sécheresse de cœur, et personne ne mettra en doute la réalité de tristes situations, en dépit des « Je n'en ai pas eu connaissance » et des « Je ne me rappelle plus ». Les éducateurs affirment que les garnements ont mérité les plus durs châtiments par leur inconduite et nous reconnâl-trons que de jeunes délinquants ne sont pas exactement de petits agneaux de la Saint-Jean. Les étrangers prennent parti pour l'un ou l'autre camp; la majorité souhaite une condamnation sévère des éducateurs, mais les gens de Saint-Hubert et des villages avoisinants sont d'un tout autre avis : « Nous savons trop bien combien ces chenapans sont difficiles à tenir », vous diront-ils pour justifier leur sympathie à l'égard des prévenus.

Pour nous faire une opinion objective au sujet de l'Etablissement de Saint-Hubert, nous avons à tenir

compte de trois points :

1. Il existe en Belgique plus de deux cents institutions auxquelles les juges des enfants peuvent confier les enfants abandonnés ou délinquants. En ce qui concerne les garçons, on envoie à Ruiselede ou à Saint-Hubert les fortes têtes, les mauvais coucheurs qui se font mettre à la porte ailleurs. Seul Mol-Centre est encore plus rigide. Que ces adolescents soient réellement des incorrigibles, je n'en mettrais pas ma main au feu. Mais ce ne sont pas davantage des enfants modèles.

Raison de plus de les confier uniquement à des hommes d'élite. Hé-

las...

2. Suivant la réponse du ministre actuel de la Justice à une question posée par M. Discry, membre de la Chambre, on n'a pas recruté depuis 1940 moins de 162 agents — instituteurs, éducateurs et gardiens de nuit — pour cet établissement. De ce nombre, 37 sont entrés en fonctions après un examen superficiel, les 125 autres sans examen.

Certes, un examen ne constitue pas en soi une méthode infaillible d'appréciation des aptitudes d'un candidat au rôle d'éducateur.

Il vous paraîtra bien plutôt que la cause de l'enfance délinquante serait mieux servie par un éducateur-né que par un élément diplômé
— fût-ce avec la plus grande distinction — qui penserait avant tout
à sa carrière.

Dès lors, que des « agents » soient engagés sans examen, il n'y a là rien de particulièrement inquiétant. Mais que ces 162 éducateurs soient presque tous originaires de Saint-Hubert et des environs, voilà qui donne à réfléchir. Personne ne me fera croire que cette région est à ce point riche en éléments pour qui le relèvement des jeunes délinquants est une irrésistible vocation. Or, sans véritable vocation, ils ne pouvaient être désignés pour cette tâche délicate entre toutes.

Le fait est que l'institut passe dans le pavs pour une industrie locale, avec l'exploitation forestière et les scieries de Poix. Et ceux qui y travaillent sont de braves gens de chez nous, qui ne feraient pas de mal à une mouche, mais qui ne sont pas préparés à leur rôle difficile.

Un ancien élève m'avait parlé d'un gardien de nuit, qui tirait ses garçons du lit en pleine nuit pour leur faire faire le tour de la cour de récréation. Je suis allé le voir, il n'a pas fait de manières pour reconnaître le fait.

— J'aurais voulu vous voir à ma place quand ils mettaient tout sens dessus sens dessous, se justifia-t-il. C'était le seul moyen de les tenir en main.

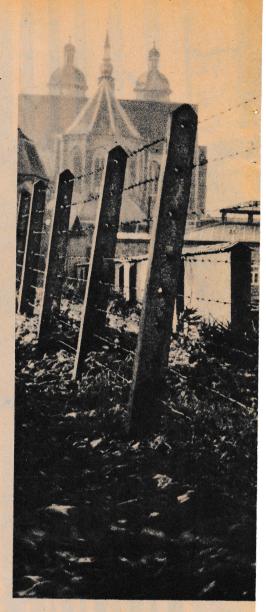
Cet homme n'était pas un sadique. On lui avait donné l'ordre de faire régner la discipline, et il crovait fermement que seules des mesures de rigueur lui permettraient d'observer la consigne. Il n'a jamais trouvé le chemin du cœur des enfants PARCE QU'IL N'ETAIT PAS UN BON EDUCATEUR.

— Dans ma situation, tout le monde en aurait fait autant, plaidait-il.

Hélas! il avait en grande partie raison, parce qu'on n'a pas mis en place les hommes spécialement doués qui seuls peuvent obtenir un résultat sans fouet à la main. Il n'avait pas le don. Doit-on le condamner pour incapacité?

Et le même élève qui m'avait parlé de la cruauté de cet homme a témoigné qu'il protégeait les faibles contre la brutalité des « durs ». A propos de Théâtre, il a dit qu'en dehors de ses crises, c'était un des éducateurs les plus dévoués. Les crises de Théâtre ne sont évidemment pas à excuser, mais le vrai coupable, c'est celui qui a appelé à son poste un éducateur esclave de ses nerfs et qui l'a tranquillement laissé aller son chemin.

On a beaucoup parlé, dans un



On mène actuellement campagne à Saint-

journal bruxellois, d'un éducateur à moitié sourd, mais pourquoi a-t-on tu qu'il avait contracté son infirmité en service et à cause du service? Deux élèves l'avaient assommé au moyen d'une barre de fer, non pour assouvir une rancune personnelle, mais parce qu'ils voulaient s'échapper du quartier des cellules et qu'ils avaient besoin de ses clefs.

Ce n'est pas là une exception, il s'en faut de beaucoup. Comment s'étonner dès lors qu'un esprit de méfiance et d'hostilité ait séparé ces jeunes gens enfermés et ceux qui leur barraient en somme la route de la liberté? Ces hommes qui se sont assis au banc des prévenus, à Neufchâteau, nous sont dépeints comme des tyrans sans cœur; ce n'est pas équitable, car la relation des faits qui leur sont reprochés isolent ceux-ci des circonstances. Et dans un sens, les prévenus sont devenus eux-mêmes les victimes de ces circonstances.

Il y a quelques mois, le directeur d'une école normale de régents proposait un de ses meilleurs élèves pour occuper un poste au péniten-



Hubert contre l'esprit prison qui est symbolisé par le quartier des cellules et les déprimants fils de fer barbelés.

cier. La réponse du directeur, actuellement suspendu, jette une singulière lumière sur le nœud du problème.

— Votre candidat n'a pas la moindre chance. Pour commencer, la priorité est acquise aux membres des familles où, de père en fils, on travaille à l'établissement. De plus, un éducateur-régent devrait recevoir un traitement de régent, et notre budget ne nous le permet pas. Nous ne pouvons employer que des éducateurs A BON MARCHE.

Résultat d'une telle politique : une douzaine de ces éducateurs au rabais connaissent les rigueurs de la loi parce qu'ils n'ont pas été de bons éducateurs! Est-ce leur faute?

Et s'ils ne sont pas coupables, ou s'ils ne le sont qu'indirectement, où ira-t-on chercher les vrais responsables?

Il est encore un troisième point, le point faible de toute administration, le fonctionnarisme paralysant avec son réseau d'instances hiérarchiquement ordonnées. L'histoire du passe-vite est à ce sujet fort édifiante. Un inspecteur reçut un jour une plainte à propos des pommes de terre. On était à la fin du printemps, époque à laquelle elles ne sont pas particulièrement bonnes, on le sait.

— Pourquoi ne les servez-vous pas plutôt en purée ? demanda l'inspecteur au directeur.

— Pour faire de la purée, il nous faudrait un passe-vite.

- N'en avez-vous pas un?

— Oui, nous en avons reçu un, mais nous n'avons pas le droit de nous en servir. Pour le mettre en service, nous devons attendre l'autorisation de Bruxelles, et cela peut prendre encore des mois.

Il s'en tenait aux instructions, ce fonctionnaire. Ne se souciant pas de se faire réprimander, il ouvrait

son parapluie.

Et il mettait le doigt sur la plaie, ce lecteur qui m'écrivait: « Quelles que soient les doctrines qui seront adoptées, il faudra s'abstenir de toute rigidité dans leur application, car il n'y a pas une Enfance, mais des enfants à l'égard desquels on ne doit jamais négliger les plus puissants leviers: la bonté

et l'affection. En cette matière, rien n'est plus desséchant que l'indifférence. »

La lettre est signée de V. M., exvice-président de la Protection de l'Enfance, ex-délégué de M. le Juge des Enfants.

Une affection sincère, base à donner à l'éducation, ne peut néanmoins être prescrite par des règlements, pas plus que des circulaires ne peuvent éliminer l'indifférence.

Comment voulez-vous que le directeur d'un établissement d'éducation de l'Etat fasse du travail constructif s'il doit recevoir l'approbation des instances supérieures avant d'adopter la moindre mesure, s'il est engourdi par la crainte d'une erreur, s'il n'a pas le droit de prendre ses responsabilités, s'il est contraint d'appliquer le règlement à la lettre, sans tenir compte de la mentalité de chaque élève?

Pas de châtiments corporels! • a introduit dans le règlement un excellent homme qui ignorait simplement que certains gamins comprennent mieux une paire de calottes

(Voir suite page suivante.)

(Suite de la page précédente)

qu'un long discours paternel: « J'ai été à Saint-Hubert, m'a dit un ancien élève, et j'y ai été battu. Mais je l'avais mérité, et si je suis devenu un citoyen honorable, si j'ai une belle situation, c'est à mon séjour là-bas que je le dois ».

Par contre, la manière forte rend d'autres éléments plus sauvages, et vous ne trouverez dans aucun règlement la méthode à employer pour savoir à qui elle convient et à qui elle ne convient pas Seuls le directeur et ses collaborateurs pourraient être en mesure de prendre dans chaque cas l'attitude opportune... à condition d'être bien à leur place, et d'avoir leur liberté de mouvements.

C'est grâce à quelques hommes pareillement doués que l'établissement de Ruiselede ne défraie pas la chronique scandaleuse. Tout d'abord au directeur Mortier, qui tout jeune s'est assis sur les mêmes bancs que des enfants délinquants— son père était éducateur — et qui a ainsi appris à connaître leurs besoins, leurs aspirations. Il n'a jamais eu peur du risque, et il a souvent réussi à imposer en haut lieu ses propres vues en matière d'éducation. A ses côtés, vous ne trouverez guère de médiocres, car Bruxelles a beau fulminer, il s'en débarrasse: « Ce sera lui ou moi! » Ainsi a-t-il plus d'une fois posé son ultimatum. Et il est resté, parce que ce n'était pas sa place qu'il défendait, mais le bonheur de ses élèves.

A l'occasion, il fera sa révolution. C'est en effet une révolution que de permettre aux élèves d'aller gagner chez les paysans des polders l'argent nécessaire à des excursions en autocar. « Ces gamins ont besoin de changer d'horizon de temps en

temps », avait-il décidé, et comme il n'avait officiellement pas d'argent, il avait trouvé une autre solution.

Sans doute Ruiselede n'est pas non plus un endroit où les jeunes loups sont automatiquement transformés en agneaux, et certains éducateurs y sont presque aussi cordialement détestés qu'à Saint-Hubert.

Mais les élèves y trouvent plus de compréhension, plus de considération, plus d'affection.

Aussi ne me serait-il pas difficile de publier par dizaimes des lettres d'anciens qui en portent témoignage. Elles se ressemblent; en voici une qui les résume toutes;

A Ruiselede, j'ai appris à vivre. Là règne la discipline. J'y ai appris le métier que j'aimais. Un élève peut gagner jusqu'à soixante francs par semaine et en disposer à sa guise à la cantine. A Ruiselede, on est libre, encore que l'on préférerait naturellement être à la maison. Il s'y trouve un club de football, qui joue en compétition, une société de gymnastique, une troupe de théâtre, un orchestre, etc. Au moins trois fois par an les élèves font un voyage, et le club de football sort tous les dimanches. Quand un élève a des difficultés, il peut s'adresser aux supérieurs ; ils feront de leur mieux pour l'aider. A Ruiselede, je suis devenu un homme et j'en remercie ici publiquement M. le directeur et les éducateurs M. Maréchal et M. Branders. »

Même à Ruiselede, tous les inconvénients du système ne peuvent bien entendu être écartés, mais le directeur Mortier et les meilleurs de ses assistants ont réussi à tirer parti de ce système, tout simplement parce qu'ils l'ont appliqué avec cœur.

Il faudrait un Mortier pour sus-

citer un esprit nouveau à Saint-Hubert. L'ancien directeur est parti. Son successeur est occupé à faire sa révolution. Il y a déjà beaucoup de choses changées, mais il reste à savoir s'il réussira à se libérer des vieilles entraves. Recevra-t-il par exemple l'autorité nécessaire pour conserver les bons et pour licencier les médiocres ?

En tout état de cause, le directeur actuel de Saint-Hubert se trouve confronté avec une tâche gigantesque, et il faut qu'il reçoive carte blanche pour arriver à un résultat. Mais le fonctionnarisme n'a pas lâché prise, je m'en suis aperçu quand je me suis présenté pour visiter l'établissement. Le directeur m'a reçu avec une grâce parfaite; visiblement, il ne demandait pas mieux que de me montrer toute la maison. Mais je n'avais pas d'autorisation officielle écrite à lui exhiber, et à son grand regret, il a dû m'éconduire.

Certes, je ne suis pas présomptueux au point de croire que de ma visite dépendait le sort des pensionnaires. Seulement, l'incident me donne à craindre que si un directeur, visiblement disposé à recevoir un journaliste, n'a pas le droit de le faire entrer, sa liberté ne sera pas plus grande en d'autres domaines.

Les autorités de Bruxelles devraient se borner à veiller à ce que des directeurs compétents soient placés à la tête des établissements et disposent de moyens d'action convenables. Pour le reste, juste Ciel, qu'ils soient comme les capitaines, « maîtres après Dieu » chez eux.

J'en reste de plus en plus convaincu, l'éducation dans des établissements spéciaux reste un palliatif, un pis-aller. Si on maintient ceux-ci, il y aura de nouveau des abus, des scandales, des procès, à Saint-Hubert et ailleurs. Car les événements de Saint-Hubert ne sont pas une exception, ainsi que le démontre cette lettre d'une lectrice d'Hoboken:

« J'ai séjourné de ma quinzième année à ma dix-septième à l'école de redressement de Kiel. C'est un établissement modèle pour jeunes filles, le meilleur peut-être en Belgique. J'ai demandé moi-même au juge des enfants d'être transférée à Bruges, parce que j'avais entendu d'autres élèves dire qu'on y était libérée plus vite. Je dois vous dire que j'y suis tombée dans un enfer. Le directeur était en ce temps-là un fonctionnaire transféré de Mol. On allait au cachot pour la moindre infraction, comme parler dans les rangs, sourire à une autre élève, etc. J'ai passé moi-même deux semaines dans un trou de deux mètres sur deux, avec une porte de fer et un soupirail à 2 m. 50 du sol. Il y faisait noir le jour comme la nuit, et je devais dormir sur une planche, sans couvertures, sans vête-ments convenables, et je ne parle pas du linge dont j'aurais eu besoin. Personne ne venait me voir,



Même au-delà de la mort, les jeunes réprouvés restent marqués. Voyez ces croix « réglementaires » au cimetière du village de St-Hubert, en Ardenne.

lormir sur une planche.

personne ne m'écrivait; à qui me plaindre? M'adresser au juge des enfants? Ma lettre serait passée par les mains du directeur, qui l'aurait arrêtée.

» Quand un inspecteur venait nous interroger sur le régime et la nourriture, le directeur ne le lâchait pas, et personne n'osait dire la vérité par crainte de représailles. Quand j'ai eu dix-neuf ans, j'ai été libérée et placée comme servante à l'hôpital Elisabeth, salles 39-41, réservées aux filles publiques. Là j'ai retrouvé beaucoup de connaissances. J'ose dire que neuf sur dix prennent ce chemin. Plus tard, j'ai encore parlé avec elles, quand j'allais vendre des fleurs dans les maisons closes. Les souteneurs venaient aussi des établissements de redressement. Que reste-t-il de l'éducation? D'après moi, la faute n'en est pas aux éducateurs, mais aux parents qui se séparent trop facilement de leurs enfants en disant:
"Mettons-les à l'Institut " sans
penser qu'ils font d'eux des gens manqués. Si une fille veut fonder plus tard un foyer, elle n'y arrive pas, car qui oserait l'épouser? J'ai eu la chance de rencontrer un tel homme, et je suis des rares qui ont trouvé le bonheur. Cela n'empêche pas que je ne me suis jamais sentie comme les autres.

J'espère que cette lettre jettera un peu de lumière sur les murs derrière lesquels tant de malheureuses attendent qu'on les comprenne et qu'on les soutienne.

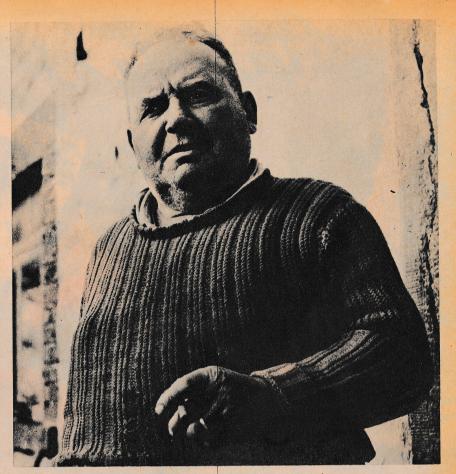
Croyez-vous que l'enfance délinquante sera sauvée si une poignée d'éducateurs, coupables ou non, sont condamnés au maximum, sans sursis, et avec arrestation immédiate? Le mal git dans le système luimême et toutes les réformes du monde n'y changeront rien.

Les instituts spéciaux doivent disparaître, et leurs pensionnaires doivent être dispersés dans des écoles ordinaires, où ils ne seront plus traités en parias. J'en conviens, cela n'ira pas tout seul. Directeurs, professeurs et instituteurs ne verront pas avec plaisir ces brebis galeuses se mêler à leur troupeau, mais une fois le contact établi quelle consolation pour un maître que de voir revenir ces égarés à la vie, à force de patience, d'indulgence et de fermeté à la fois, et aussi d'affection.

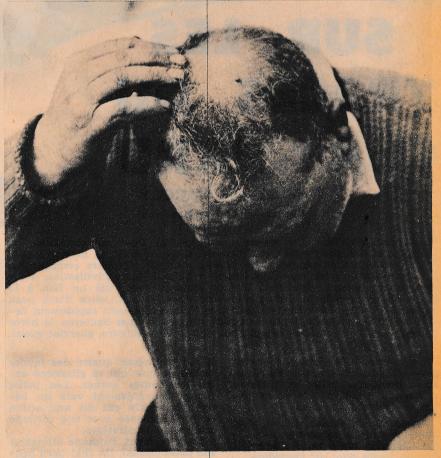
Ne me dites pas que les membres de l'enseignement n'accepteraient pas d'un cœur léger pareille complication de leur tâche. Vous les calomnieriez.

Mais encore l'école ne représentet-elle pas toute la vie d'un enfant. Où iront nos petits délinquants, nos petits moralement abandonnés, après la classe? Qui leur servira de parents? N'est-il pas possible de créer pour eux un cercle familial?

Autant de questions auxquelles le fondateur de la Jongenstad de Tronchiennes nous proposera une réponse dans un prochain article.



Cet éducateur de Saint-Hubert, aujourd'hui pensionné, est assurément un brave homme. Mais était-il appelé à remplir une tâche aussi difficile?



Il porte encore les traces des coups que deux chenapans lui ont assenés avec une barre de fer pour lui voler ses clefs. Il en est resté à demi sourd.